

mikrozid® AF liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 07.02.2022
06.01 26.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : mikrozid® AF liquid
Identifiant Unique De Formu- : RJ40-00DM-Y002-WNQH
lation (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseilées

Utilisation de la substance/du : Désinfectants et produits biocides généraux
mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.com

Fournisseur : Schülke France SARL
ZI Sud secteur A
Route des Varennes

71100 Chalon sur Saône
France
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00
schuelkefrance.info@schuelke.com

Adresse e-mail de la per- : Application Specialists
sonne responsable de +49 (0)40/ 521 00 666
FDS/Personne de contact AD@schuelke.com
(schülke France SARL:+33-(0)-142914242)
(schülke & Mayr AG: +41-444665544)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Carechem 24 International: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

mikrozid® AF liquid **No Change Service!**

Version
06.01

Date de révision:
26.08.2022

Date de dernière parution: 07.02.2022

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs/ aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

propan-1-ol

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

mikrozid® AF liquid **No Change Service!**

Version
06.01

Date de révision:
26.08.2022

Date de dernière parution: 07.02.2022

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
propan-1-ol	71-23-8 200-746-9 603-003-00-0 01-2119486761-29-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 30 - < 50
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 20 - < 30

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Appeler un médecin.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Appeler un médecin.

mikrozid® AF liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 07.02.2022
06.01 26.08.2022

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.
- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.
-

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Pulvérisateur d'eau
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
-

mikrozid® AF liquid *No Change Service!*

Version 06.01 Date de révision: 26.08.2022 Date de dernière parution: 07.02.2022

6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Le produit chaud dégage des vapeurs combustibles.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Ne pas entreposer à température supérieure à 30°C.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Éviter une exposition directe au soleil. Température de stockage recommandée: 15 - 25°C

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
propan-1-ol	71-23-8	VME	200 ppm 500 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
éthanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur

mikrozid® AF liquid *No Change Service!*

Version
06.01

Date de révision:
26.08.2022

Date de dernière parution: 07.02.2022

propan-1-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	136 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	268 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1723 mg/m3
éthanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
propan-1-ol	Eau douce	6,83 mg/l
	Sol	1,49 mg/kg
	Sédiment marin	2,75 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	27,5 mg/kg
éthanol	Eau de mer	0,983 mg/l
	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Remarques : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>120 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection..

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes.

mikrozid® AF liquid **No Change Service!**

Version
06.01

Date de révision:
26.08.2022

Date de dernière parution: 07.02.2022

Type de Filtre recommandé:
A-P2/ ABEK-P2
Protection respiratoire conforme à EN 141.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : d'alcool

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de con-
gélation : < -5 °C

Température de décomposi-
tion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : env. 80 °C

Limite d'explosivité, supé-
rieure / Limite d'inflammabilité
supérieure : 17,5 % (v)
Matière première

Limite d'explosivité, inférieure : 2,1 % (v)
/ Limite d'inflammabilité infé-
rieure : Matière première

Point d'éclair : 27 °C
Méthode: DIN 51755 Part 1

Température d'auto-
inflammation : 425 °C
Matière première

pH : Non applicable

Viscosité
Viscosité, dynamique : non déterminé

Temps d'écoulement : < 15 s à 20 °C
Méthode: DIN 53211

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : (20 °C)
complètement soluble

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Non applicable

mikrozid® AF liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 07.02.2022
06.01 26.08.2022

Pression de vapeur : env. 50 hPa (20 °C)
Densité : env. 0,89 g/cm³ (20 °C)
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

|| Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-
rant.

|| Inflammabilité (liquides) : Entretient la combustion

Auto-inflammation : Donnée non disponible

|| Taux de corrosion du métal : Aucune raisonnablement prévisible.

|| Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

propan-1-ol:

mikrozid® AF liquid **No Change Service!**

Version
06.01

Date de révision:
26.08.2022

Date de dernière parution: 07.02.2022

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

propan-1-ol:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

éthanol:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

propan-1-ol:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Non mutagène dans le test d'Ames.
--	---	-----------------------------------

éthanol:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames) Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.
-----------------------	---	--

Génotoxicité in vivo	:	Résultat: N'est pas mutagène
----------------------	---	------------------------------

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
--	---	--

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

propan-1-ol:

Cancérogénicité - Evaluation	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
------------------------------	---	---

mikrofid® AF liquid **No Change Service!**

Version
06.01

Date de révision:
26.08.2022

Date de dernière parution: 07.02.2022

||

éthanol:

|| Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

propan-1-ol:

|| Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 8,6 mg/l

|| Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

éthanol:

|| Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2.000 Poids corporel mg / kg

|| Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Des expériences sur l'animal ont démontré des effets mutagènes et tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

propan-1-ol:

|| Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

éthanol:

|| Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

propan-1-ol:

|| Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

éthanol:

|| Remarques : Donnée non disponible

mikrozid® AF liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 07.02.2022
06.01 26.08.2022

Toxicité à dose répétée

Composants:

éthanol:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	1.730 mg/kg
LOAEL	:	3.160 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 d

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 68.750 mg/l
Méthode: OECD 209

Composants:

propan-1-ol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Poisson): 3.200 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3.642 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: DIN 38412
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	NOEC (Chlorella pyrenoidosa (Chlorelle)): 1.150 mg/l Durée d'exposition: 48 h

mikrozyd® AF liquid *No Change Service!*

Version
06.01

Date de révision:
26.08.2022

Date de dernière parution: 07.02.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 68,3 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

éthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.140 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 5.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

Composants:

propan-1-ol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 75 %
Durée d'exposition: 20 d

éthanol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 5 d
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

propan-1-ol:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 0,88
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,2 (25 °C)
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

éthanol:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

mikrozid® AF liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 07.02.2022
06.01 26.08.2022

|| Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,14
|| octanol/eau : Méthode: Valeur calculée

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

propan-1-ol:

|| Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

éthanol:

|| Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

mikrozid® AF liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 07.02.2022
06.01 26.08.2022

Code d'élimination des déchets : CED 070604*
Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 1987
IMDG : UN 1987
IATA : UN 1987

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ALCOOLS, N.S.A.
(propan-1-ol, éthanol)
IMDG : ALCOHOLS, N.O.S.
(propan-1-ol, ethanol)
IATA : Alcohols, n.o.s.
(propan-1-ol, ethanol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	: 3	
IMDG	: 3	
IATA	: 3	

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-D

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable liquid

mikrozid® AF liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 07.02.2022
06.01 26.08.2022

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable liquid

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli- P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

mikrozid® AF liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 07.02.2022
06.01 26.08.2022

quant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : 84
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331, 4734

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 58,27 %

Règlement (CE) no 648/2004, comme amendé : Autres constituants: Parfums

Autres réglementations:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
- AIIC : Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des obligations/restrictions réglementaires s'appliquent
- DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
- ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- ISHL : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

mikrozid® AF liquid **No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 07.02.2022
06.01 26.08.2022

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règle-

mikrozid® AF liquid **No Change Service!**

Version
06.01

Date de révision:
26.08.2022

Date de dernière parution: 07.02.2022

ment concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.